



# Mariage comment donner plus a son conjoint

Par j v, le 16/05/2017 à 16:52

Bonjour,

Je doit me marier cette année avec ma conjointe. Ayant déjà une enfant d'une autre relation je souhaite que ma femme ai 50% de nos bien lors de mon décès ainsi que l'usufruit du reste. Quel sont les formalité à réalisé si nous restons sous la communauté réduite aux acquêts? de plus nous avons acheté de cela 5 ans une maison avec ma conjointe est ce que ce bien sera obligatoirement mis dans nos bien commun? Je ne souhaite pas déshériter ma fille. Juste qu'elle profite de mes biens au décès de ma femme ou que ma femme décide de vendre elle même pour partager les biens. Mais je souhaite surtout pouvoir donner plus a ma femme si je décède. Merci pour vos réponse.